Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215600826-20260326-20260326_29-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de HELLEAN

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Modalités de vote : Vote à main levée

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE VANNES
Le : 30/03/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 26 Mars à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de HELLEAN s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MALEY Jean-Jacques, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 20/03/2026. Les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux ce jour. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/03/2026.

Présents : M. MALEY Jean-Jacques, Maire, Mmes : GUILLEMAUD Maryvonne, GUZU Dorina, LE BOUQUIN Nolwenn, TOUZÉ Elodie, MM : BRIEND Philippe, LE TARNEC Claude, NIOBEY Patrick, ROHEL Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LOC'H Ana-Maria à M. LE TARNEC Claude, TAHON Emilie à M. ROHEL Stéphane

A été nommée secrétaire : M. BRIEND Philippe

20260326_29 – REFERENTS COMMUNAUX "FRELON ASIATIQUE"

Le frelon asiatique a commencé à coloniser le Morbihan au cours de l'année 2011.
Depuis 2014, l'ensemble du Département est concerné par l'espèce. 2015 marque la mise en place d'un Comité de Pilotage frelon asiatique à l'échelle Départementale, réunissant toutes les forces vives, et d'un plan de lutte collectif organisé en s'appuyant notamment sur des Référents communaux.
Ce Comité de Pilotage est animé par la FDGDON 56.

Les missions des référents seront les suivantes :
- être l'interlocuteur des administrés pour toutes les questions liées au frelon asiatique
- transmettre les éléments relatifs à la destruction des nids à la mairie (confirmation de l'espèce, hauteur nid, support, relevé, ...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- nomme référents communaux "Frelon Asiatique" :

Mme Dorina GUZU
Mme Elodie TOUZÉ
M. Patrick NIOBEY

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance
Philippe BRIEND

Le Maire
Jean-Jacques MALEY